

L'honorable M. PATERSON : Nous pensons qu'il en sera besoin pour différentes raisons énoncées sous cette rubrique. S'il n'en est pas besoin on ne les dépensera pas.

M. SPROULE : Combien vous faut-il pour les impressions ?

L'honorable M. PATERSON : L'année dernière, pour les impressions et la papeterie, nous demandions \$17,000, soit \$10,000 de cette somme pour la papeterie seulement.

M. BLAIN : L'honorable ministre voudrait-il nous donner un état détaillé des item plus considérables représentant les dépenses de l'année dernière ?

L'honorable M. PATERSON : Ces détails on peut les trouver dans le rapport de l'auditeur général, aux pages F-36-37-38.

M. BLAIN : Je voudrais que l'honorable ministre nous parlât de ce manuel publié l'année dernière pour la gouverne des agents de la douane, et du prix qu'il a coûté.

L'honorable M. PATERSON : C'est le manuel auquel travaille le commissaire. Il n'est pas encore fini.

M. BLAIN : Peut-être l'honorable ministre consentirait-il à dire quel en sera le prix ?

L'honorable M. PATERSON : Il ne coûtera que les frais d'impression. Le commissaire ne touchera aucun supplément d'indemnité pour ce travail.

M. BLAIN : Je comprends que l'honorable ministre est à préparer un manuel ayant pour effet de faire mieux comprendre aux différents employés de la douane du Canada en quoi consiste leur devoir. Voudrait-il nous dire combien aura coûté ce manuel lorsqu'on sera sur le point de le distribuer parmi ces fonctionnaires ?

L'honorable M. PATERSON : Cela dépendra du nombre d'exemplaires. Les fonctionnaires ont estimé qu'il coûterait \$2,500. On ne doit payer que l'impression et le papier. Ce sera un livre très utile. Il n'a pas été publié d'instructions pour la gouverne des agents de la douane depuis 1876.

M. BLAIN : L'année dernière, l'honorable ministre a dit, page 4106, (version française) des Débats :

Il y a ici une augmentation rendue nécessaire par l'impression d'un manuel que prépare actuellement l'assistant-commissaire.

L'honorable M. PATERSON : Pas le sous-commissaire. Est-ce que c'est dit ?

M. BLAIN : Le sous-commissaire.

L'honorable M. PATERSON : C'est une erreur.

M. BLAIN (lisant) :

Ce livre contiendra les instructions aux fonctionnaires de la Douane concernant leurs devoirs respectifs. Nous avons 1,617 employés, et je suppose que chacun d'eux en recevra un exemplaire.

L'année dernière, le ministre a obtenu \$2,500 pour la préparation de ce livre. Il a dit qu'il ne s'est rien dépensé pour cela jusqu'à présent. Voudrait-il nous déclarer ce qu'il a fait de ces \$2,500 ?

L'honorable M. PATERSON : Nous n'avons pas employé ce crédit, il est devenu périmé.

M. BLAIN : Alors, c'est un crédit qu'il s'agit de voter de nouveau ?

L'honorable M. PATERSON : Au fond, c'est cela.

M. BLAIN : Dans ce cas, ai-je raison de comprendre que le ministre a déclaré que pas une parcelle du crédit de \$2,500 voté l'année dernière n'a été dépensée ?

L'honorable M. PATERSON : Rien n'a été dépensé au cours du présent exercice, et on ne pense pas qu'il soit fait le moindre usage de ce crédit.

M. TAYLOR : L'honorable ministre voudrait-il nous expliquer en détail la dépense faite cette année de ce crédit de \$37,500.

L'honorable M. PATERSON : Cette dépense est à peu près la même que l'an dernier.

M. BLAIN : Je ne voudrais pas ennuyer le ministre. Cependant, j'ai une autre question à lui poser. J'ai lu ce qu'il a dit l'an dernier au sujet de ces \$2,500. Je voudrais qu'il déclare carrément, s'il le peut, que pas une parcelle de ce crédit de \$2,500 n'a été dépensée l'an dernier pour quoi que ce soit.

L'honorable M. PATERSON : Je déclare carrément qu'il n'en sera rien dépensé.

M. BLAIN : Qu'a-t-on fait des \$2,500 votés l'an dernier ?

L'honorable M. PATERSON : Rien.

M. INGRAM : L'honorable ministre a inscrit ce crédit de \$37,500 sous sept ou huit différentes rubriques formant autant de titres des dépenses qu'il se propose de faire. Voudrait-il nous communiquer les chiffres inscrits sous les différents item qui contribuent à former le total de \$37,500 ? Cela faciliterait l'expédition de la besogne. Nous nous sommes efforcés, d'heure en heure, d'obtenir ce renseignement, et cependant on vient nous dire que nous tuons le temps. L'honorable ministre devrait enfin nous donner ce renseignement. On n'a aucune raison de nous demander de siéger ici jusqu'à deux heures du matin. Je proteste contre cela. Je n'ai jamais eu connaissance qu'un ministre ait été moins soucieux que ne l'a été l'honorable ministre des Douanes, ce soir, de donner une explication au sujet d'un crédit quelconque. Il faut lui arracher les renseignements dont nous avons besoin. Lorsqu'un ministre vient demander l'adoption de ses crédits il explique chaque item à son tour, sans